

Execution jugement 10 ans après

Par kacane, le 29/02/2008 à 01:46

bonsoir,

En 1999 j'ai été condammée par le tribunal de paris pour faux et à payer des crédits que j'avais contractés or pendant 10 ans les organimes de credits n'ont pas réagit et il se trouve que ce 28/02/08 j'ai eu un organisme qui me reclamme de payer cette dette dans l'immédiat soit le 29/02/08 faute de quoi mon compte bancaire sera saisi ainsi que mon mobilier. Que puis-je faire?

Merci

Par Jurigaby, le 29/02/2008 à 12:09

Bonjour.

Vous devez payer, il me semble que la prescription est de 30 ans.